



Le Ministre de la Communication devant les membres du Congrès de la Transition

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de la Communication devant les membres du Congrès de la Transition pour une seconde séance de questions- réponses

Après la première séance de questions-réponses, le Ministre de la Communication est passé, pour une seconde fois, devant les Membres du Congrès de la Transition, ce Jeudi 31 Mai 2012.

Les questions des parlementaires ont été principalement axées sur les sujets d'ordre technique. Une occasion pour le Ministre Harry Laurent RAHAJASON de réitérer l'importance des réalisations du Ministère de la Communication depuis son arrivée à la tête de ce département, notamment en ce qui concerne les 68 nouveaux bureaux - studios pour la TVM et la RNM au niveau des Districts : «

Il est vrai que les matériels et les infrastructures utilisés pour faire tourner les antennes des médias publics dans les Régions sont archaïques, voire quasi-inexistants. Ce qui donne les résultats non satisfaisants en matière de Communication, et point n'est besoin de revenir sur les causes de ces résultats. Mais l'essentiel c'est que le Ministère, avec l'aide de son staff technique, s'efforce, avec le peu de budget qui lui a été attribué, à construire de nouvelles infrastructures pour la TVM et la RNM afin de redorer le blason du média public.

L'équipement de ces nouveaux bureaux – studios figure également parmi le programme de mon département. Malgré l'insuffisance des moyens financiers, je salue les efforts de mon staff technique puisqu'en ce moment, nous sommes sur le point de doter un kit de matériels à ces nouveaux composés de caméras, dictaphones, table mixeur audio et ordinateur. Avec ces matériels, j'estime que le personnel des médias publics dans ces localités pourra travailler en toute indépendance surtout en matière de production locale notamment en ce qui concerne les émissions d'animation communautaire et les informations de proximité. Mais sans émetteur, ces studios ne pourront certainement pas être fonctionnels. Le budget étant très serré, nous ne pouvons pas nous permettre de doter d'émetteur à tous les 119 Districts. Le département auquel je dirige se doit donc de travailler en partenariat avec les secteurs privés, d'autres institutions et aussi avec des partenaires internationaux.

Le Ministre Harry Laurent RAHAJASON a également rappelé l'existence des containers placés dans la cour de l'ORTM à Anosy jusqu'à présent dans lesquels se trouvent des émetteurs de grande puissance, acquis par l'ancien régime à des fins personnelles.

Une installation pilote dans le cadre du projet «

émetteur à grande puissance

» dans la Région Ihorombe, à Ikelivondraka, effectuée par l'équipe du Ministère de la Communication a été faite. Mais le fonctionnement de cet émetteur requiert de gros moyens financiers puisqu'effectivement, cet émetteur consomme plus de 15 litres de carburant par heure soit une enveloppe de 3 milliards de Fmg par an.

Ainsi, les émetteurs de grande puissance de 10 Kwa seront, de ce fait, installés dans les chefs-lieux de province. La Région Atsimo – Andrefana, plus précisément à Toliara, vient tout récemment d'être dotée de cet émetteur de 10 Kwa. La semaine prochaine, nous allons en installer un, pour le compte de Toamasina.

Tous ces efforts menés par le Ministère de la Communication témoignent de sa volonté de satisfaire l'attente de la population jusqu'au bout du monde en termes de qualité de réception des signaux de la TVM et de la RNM.

Le cas de Brickaville fait également partie de sa priorité. Le Ministre s'y est rendu deux fois, après le passage du cyclone Giovanna. La construction du nouveau bureau studio est en cours et l'équipement en matériels ne va plus tarder.

Les parlementaires, membres du Congrès de la Transition, ont également saisi l'occasion pour savoir la position du Ministre de la Communication sur l'affaire Free FM après les lettres de mise en demeure envoyées à celle-ci. *« Il est vrai qu'actuellement, quelques journalistes confondent ou plutôt font un amalgame entre métier de journalisme et celui de la politique. Je me suis abstenu de répondre à des allégations des animateurs de la Free FM depuis le début de cette histoire. Si je me rappelle bien, je n'ai abordé ce sujet que trois fois par voie de presse. La raison est simple. Rien que le dénommé de l'émission « Anao ny fitenenana » traduit d'ores et déjà la liberté totale d'expression dans notre pays, contrairement à ce que l'on véhicule. La liberté de presse est devenue effective, trop libre même. Et je reconnais que la carence à notre niveau se situe à cette liberté exacerbée accordée à la dérive vers la politique. Seuls les aveugles et les sourds ne voient pas et n'entendent pas que la liberté de presse est actuellement une réalité. J'estime que les émissions radiophoniques sont plus réussies pour véhiculer des idées plutôt que les mouvements de rues. Avec la radio, on peut être entendu par plus de deux (02) millions d'habitants par rapport à 3.000 à 4.000 manifestants »,* a soutenu le Ministre de la Communication.

Pour ce qui en est de la lettre de mise en demeure, le Ministre Harry Laurent RAHAJASON a souligné que la licence de la Radio Free FM est une licence spécialisée et non généraliste. *« L'ancien propriétaire de cette station avait un centre de formation en Electronique et Informatique, donc il avait besoin d'une Radio privée pour appuyer ses élèves dans leurs cours. Ainsi, la station était à vocation pédagogique. Puis, plus tard, elle a été achetée. La nouvelle propriétaire l'a, par la suite, revendue à un prix symbolique à Madame Lalatiana Rakotondrazafy. Cette dernière n'était pas sans savoir que la station doit respecter la grille de programmation ainsi que les différentes obligations inscrites dans le contrat de cession. Pourtant, nous constatons tous que la propriétaire n'a de cesse d'enfreindre la Loi en vigueur, en transgressant les dispositions stipulées dans la licence. C'est le motif de la lettre de mise en demeure envoyée par la CSCA. Celle-ci a saisi la Juridiction administrative, le Conseil d'Etat, donc il incombe à cette Institution de trancher sur cette affaire et ce, d'une manière indépendante »,* a expliqué le Ministre de la Communication

Par ailleurs, à part cette irrégularité au niveau de l'administration, le Ministre a exposé certaines infractions de la station Free FM, comme les offenses provocatrices et les appels à la désobéissance divers. Le texte en vigueur stipule également que la CSCA est compétente

pour constater ces infractions et saisir le Procureur de la République.

« De plus, dans le contrat de cession, il a été mentionné que le siège et le studio de cette Radio privée ont été fixés dans le Lotissement N° 99 Ivandry. Pourtant, actuellement, le studio est implanté dans un endroit qui reste inconnu.

Quoi qu'il en soit, en tant que Ministre de la Communication, je n'accepterai en aucun cas, le fait de salir le métier de journalisme. J'exhorte les journalistes à respecter les textes en vigueur puisque la liberté d'expression se limite là où commence celle des autres », a soutenu le Ministre de la Communication

Antananarivo, le 31 Mai 2012

Le Service de la Communication

au Ministère de la Communication

=====

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de la Communication, Harry Laurent RAHAJASON (*Ndr* : plus connu à Madagascar sous son pseudonyme de journaliste : Rolly Mercia)

est passé devant les Membres du Congrès de la Transition ce Vendredi 25 Mai 2012 dans la matinée, précédé de son homologue, le Ministre des Postes, de la Télécommunication et des Nouvelles technologies.

La première partie de son intervention devant les Membres de la Chambre basse de la Transition a permis au Ministre de la Communication de présenter le rapport des activités de son Département, au titre de l'année 2011 et d'exposer les perspectives pour cette année 2012.



Dans son intervention, le Ministre de la Communication a exposé les résultats significatifs du Ministère de la Communication : *« malgré le budget limité qui lui est alloué, le Ministère de la Communication n'a de cesse déployer des efforts afin d'améliorer les prestations de l'audiovisuel public. Depuis l'année 2011, on a pu construire près de 68 nouveaux bâtiments à usage du bureau pour les délégués de la Communication et de studio pour les Stations RNM et TVM au niveau des Districts. Il convient de noter qu'auparavant, les bureaux de l'audiovisuel public régionaux dans ces localités ont été installés dans les bâtiments publics (Région, Commune ou District). Ce qui entraverait l'indépendance des journalistes dans le traitement des informations. Pour cette année, outre la poursuite des travaux de construction de nouveaux Studio – bureaux dans d'autres Districts, l'équipement en matériels (surtout l'installation de nouveaux émetteurs TV de 1000 Watts et émetteurs Radio de 500 Watts) des médias publics dans les Chefs – lieux de Province sera une priorité afin de permettre aux populations régionales d'avoir accès à l'information. Toutefois, les nouveaux bâtiments et l'équipement en matériels performants ne servent à rien sans les compétences du personnel. C'est pourquoi, le Ministère s'est engagé à former les journalistes dans tout Madagascar et ce, grâce au partenariat avec les organismes internationaux, comme les Nations Unies, l'UNICEF, l'Union Européenne, l'OIF. Toujours dans la perspective d'assainir le paysage audiovisuel, le Ministère en charge de la Communication a également priorisé la délivrance des cartes d'identité professionnelle pour les Journalistes.*

Le Ministre de la Communication a également signalé que, depuis qu'il a été nommé à ce poste, il a toujours prôné le dialogue, il a tenu des séances de travail avec les patrons de presse (juste une semaine après sa nomination) et avec les responsables de presse. Il a également tenu une rencontre conviviale avec tous les Membres de presse sans exception sous une ambiance décontractée. Le Ministre a également donné des précisions sur l'assainissement du paysage audiovisuel. Il a rappelé que devant la ruée des opérateurs dans la création de société audiovisuelle depuis 2009, et la délivrance des fréquences sans passer par un appel d'offre provoquant ainsi le désordre dans le monde audiovisuel, le Conseil des Ministres a décidé de suspendre la délivrance de nouvelle licence. Le Ministère a, durant l'année 2011, mené une opération de traque des Stations irrégulières dans plusieurs Districts, même les plus éloignés de la ville.

Dans la foulée, le Ministre de la Communication a également souligné les actions d'appui au processus électoral : *« en perspective des prochaines élections, le Ministère de la Communication, par le truchement de l'ORTM, travaille en étroite collaboration avec la CENIT afin de produire une émission d'éducation civique, de sensibilisation et d'information autour des élections »*



Johary Ravoajanahary (DIR ORTM), Guy Laurent Ramanakamonjy (DG MINCOM), Pilaza Joreh (SG MINCOM)

L'occasion a été saisie par le Ministre RAHAJASON afin de rappeler les organismes rattachés à son Département à savoir : l'ORTM (qui s'occupe essentiellement de la TVM – la RNM et la DIT), l'Agence Nationale Taratra ou ANTA (qui est une agence de presse malgache chargée de produire et de diffuser des dépêches comme l'Afp, Reuters, Xinhua, etc.), et le Centre d'études et de Formation Multimédia ou CEFOM (qui est un Centre pouvant accueillir des séminaires ou ateliers divers).

Tsimbazaza: Rolly Mercia, 2 fois devant les membres du CT

Vendredi, 25 Mai 2012 18:44 - Mis à jour Jeudi, 31 Mai 2012 18:07

